

## **COMMUNIQUÉ** **Pour diffusion immédiate**

### **Les pharmaciens des établissements de santé concluent une entente de principe avec le gouvernement du Québec**

(Montréal, le 18 juillet 2012) – L'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.) est heureuse d'annoncer la conclusion, hier soir, d'une entente de principe avec le gouvernement du Québec.

Cette entente de principe s'appuie notamment sur un ensemble de dispositions pouvant contribuer à attirer et retenir davantage de pharmaciens en milieu hospitalier. « Nous croyons que cette entente est un pas en avant dans nos efforts pour recréer un pouvoir d'attraction pour la profession de pharmacien d'établissement », a indiqué le président de l'A.P.E.S., le pharmacien Charles Fortier.

Le conseil d'administration de l'A.P.E.S. recommandera l'adoption de cette entente de principe aux pharmaciens d'établissements de santé. L'Association ne commentera pas davantage le contenu de l'entente tant que ses membres n'en auront pas pris connaissance en assemblée générale, le 29 juillet prochain.

#### **À propos de l'A.P.E.S.**

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1400 pharmaciens œuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux – CSSS (qui regroupent différents centres, tels que centres hospitaliers de soins généraux, de soins aigus, de soins de longue durée, centres hospitaliers universitaires ou affiliés, instituts, centres de réadaptation et CLSC).

- 30 -

**Source :** Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

**Renseignements :** France Bouffard  
Sphère Communication  
514 286-2772 poste 10 / cell. 514 718-4811